

**Communauté  
D'Agglomération  
Dracénoise**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 27 MARS 2003**

**ORDRE DU JOUR**

- 2003.19 Déléation au Président (conformément aux dispositions de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) Déléation du Bureau agissant sur délégation du Conseil Communautaire (article L-5211-10 Code Général Collectivités Territoriales)**
- 2003.20 Vote du budget primitif 2003 –**
- 2003.21 Vote du taux de la Taxe Professionnelle Unique 2003**
- 2003.22 Vote des montants de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- 2003.23 Dotation de solidarité 2003**
- 2003.24 Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC**
- 2003.25 Election de la Commission de délégation des services publics - Modalités de présentation des listes**
- 2003-26 Election de représentants de la CAD au syndicat mixte**

**d'études et de développement économique de l'est  
varois Sophia Estérel**

- 2003-27 Election de représentants de la CAD au sein de l'Agence du Pacte Territorial pour l'emploi**
- 2003-28 Election de représentants de la CAD à l'association Initiative Entreprises en Dracénie (IED)**
- 2003-29 Election de représentants de la CAD au sein de la Régie autonome "Maison de pôle Touristique de Dracénie"**
- 2003-30 Commissions internes à la CAD : Désignation de représentants des Arcs sur Argens suite au renouvellement du conseil municipal (commissions Développement économique, Sports, Culture, Politique de la Ville, Urbanisme, Transports, Environnement)**
- 2003-31 Montant de la redevance d'assainissement non collectif pour les installations nouvelles**
- 2003-32 Avenant n°1 à la convention de partenariat consentie par la CAD aux clubs nautiques**
- 2003-33 Personnel communautaire : Régime Indemnitare – modification**
- 2003-34 Pépinière d'entreprises CHABRAN - Règlement intérieur – prix loyers**
- 2003-35 Intégration d'équipements communautaires - un procès verbal de mise à disposition - Equipement culturel : médiathèque de Draguignan**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	78

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, CORROY Pierre, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUT Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :****Secrétaire de Séance : M. Jean- Bernard MIGLIOLI****Affiché le vendredi 4 avril 2003**

Objet de Délibération :

**Délégation au Président  
(conformément aux dispositions  
de l'article L-2122-22 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales) . Délégation du  
Bureau agissant sur délégation  
du Conseil Communautaire  
(article L-5211-10 Code  
Général Collectivités  
Territoriales)**

**RAPPORTEUR : M. Max PISELLI**

**Décision communautaire n°03-008 du 26 février 2003**

Acquisition parcelle BD N°153 lieu dit Sainte-Barbe – Paiement état de frais de notaire : 993.62€ (neuf cent quatre vingt treize euros et soixante deux centimes)

**Décision communautaire n°03-009 du 03 mars 2003**

Contrat d'entretien et de maintenance d'un ascenseur Koné situé à la médiathèque de Trans-en-Provence (place des Moulins) – Société Koné situé à ZI La Palud – entretien d'un ascenseur type monospace 630 kilos, 1m/s 3 niveaux DC.

**Décision communautaire n°03-010 du 03 mars 2003**

Contrat de prestations intellectuelles – missions CSPPS – Aménagement bureaux CAD (futur hôtel communautaire) – contrat passé entre la CAD et la société BUREAU VERITAS pour assurer la mission de coordination, sécurité et protection de la santé pendant toute la durée de l'aménagement des bureaux CAD situés 7, rue des Endronnes à DRAGUIGNAN.

**Décision communautaire n°03-011 du 03 mars 2003**

Contrat de prestations de nettoyage D.L.T.S (siège Impasse Saint-Henri 83300 DRAGUIGNAN) pour la Halte routière – DRAGUIGNAN.

**Décision communautaire n°03-012 du 03 mars 2003**

Contrat de prestations pour le nettoyage D.L.T.S (siège Impasse Saint-Henri 83300 DRAGUIGNAN) pour les bureaux se situant à la MSJ (bd, Marx Dormoy) à DRAGUIGNAN.

**Décision communautaire n°03-013 du 03 mars 2003**

Contrat de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de bureaux à l'ex-caserne Chabran passé avec Monsieur Claude ZAPALSKI, architecte (situé au 41, avenue Lazare Carnot – à DRAGUIGNAN).

**Décision communautaire n°03-014 du 03 mars 2003**

Contrat d'entretien et de dépannage d'une installation de chauffage au dojo de Lorgues – Ets GARCIA Philippe (sis 241, Chemin de la Bastide des Candeliers à LORGUES).

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**

**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Pierre-Yves COLLOMBAT**

Le budget primitif 2003 vous est présenté selon les instructions budgétaires M.14 et M.43 pour :

- budget général
- budget annexe (M14) – ordures ménagères
- budget annexe (M43) – service des transports
- budget annexe (M14) – Zac Sainte-Barbe
- budget annexe (M14) – Zac Chabran
- Budget annexe (M14) – Zac du Pont Rout
- Budget annexe (M43) – SPANC

L'exercice, conformément à la balance générale, comprend le budget principal et les budgets annexes, à comptabilité distincte.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- voter ces budgets, par chapitre, pour les sections d'investissements et de fonctionnement ;
- d'approuver le budget primitif 2003 de la communauté d'agglomération et les budgets annexes détaillés ci-après par la nature avec présentation fonctionnelle.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**

**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Pierre-Yves COLLOMBAT**

Le Conseil Communautaire par délibération n°2001-8 du 8 février 2001 et n°2002-36 du 29 mars 2002 a adopté un taux de taxe professionnelle unique de 18% et fixé la réduction des écarts de taux sur une durée de 12 ans.

L'état 1259 TP pour l'exercice 2003, indique :

<b>Base d'imposition 2002</b>	<b>Base d'imposition 2003</b>	<b>Evolution</b>	<b>Taux 2001</b>	<b>Produit nouveau 2003</b>
50 322 379,00	57 774 000,00	7 451 621,00	18%	1 341 291,78
Dont France Télécom		4 232 024,00	18%	761 764,32
Dont autres		3 219 597,00	18%	579 527,46

En contre partie de la taxe de France Télécom à la TP, nos allocations compensatrices ont été amputées du même montant

<b>Allocations compensatrices 2002</b>	<b>Allocations compensatrices 2003</b>	<b>Différence</b>
4 180 862,00	4 708 421,00	527 559,00
Déduction France Télécom	-789 111,00	-789 111,00
Allocation compensatrice 2003 nette	3 919 310,00	-261 552,00

En maintenant un taux de TPU à 18%, le produit global sera de :

TP : 57 774 000 x 18% = 10 399 230 ramené à 10 200 817 €

du fait des coefficients de lissage des taux pendant la période de réduction des écarts de taux.

Allocations compensatrices = 3 919 310 €

TOTAL 14 120 127 €

Le taux maximum pouvant être voté pour 2003 est de 18.66%. Le taux moyen de 2002 au niveau national est de 15.04%.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le maintien, pour 2003, du taux de Taxe Professionnelle Unique à 18%.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR**



-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Vote des montants de la taxe  
d'enlèvement des ordures  
ménagères**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Xavier GUERRINI**

Par délibération n°2001-60, en date du 12 septembre 2001, le conseil communautaire a décidé d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément à l'article 1609 nonies (paragraphe a) du Code Général des Impôts.

Le taux d'imposition de la T.E.O.M peut être différencié pour chaque commune en fonction du coût réel du service.

Considérant le budget primitif 2003 des ordures ménagères, il convient de voter les montants suivants de T.E.O.M :

COMMUNES	RAPPEL 2002	MONTANT 2003	Taux d'imposition	Evolution taux d'imposition
AMPUS	79 273,00	79 273,00	13,08%	-5,25%
LES ARCS	381 123,00	431 000,00	10,15%	9,35%
BARGEMON	76 225,00	76 225,00	4,55%	-2,95%
CALLAS	144 232,00	144 232,00	9,27%	-2,77%
CHATEAUDOUBLE	19 818,00	24 000,00	8,68%	16,54%
CLAVIERS	60 980,00	60 980,00	7,02%	-2,03%
DRAGUIGNAN	3 430 103,00	3 771 000,00	11,38%	6,34%
FIGANIERES	141 778,00	170 000,00	8,16%	16,78%
FLAYOSC	298 380,00	341 000,00	8,93%	9,76%
LORGUES	701 265,00	846 600,00	11,37%	16,93%
MONTFERRAT	12 196,00	15 243,00	5,21%	23,53%
LA MOTTE	228 674,00	228 674,00	9,28%	-5,28%
LE MUY	565 000,00	593 250,00	7,93%	2,49%
TARADEAU	68 602,00	87 000,00	6,81%	24,91%
TRANS	425 028,00	504 500,00	10,88%	10,69%
VIDAUBAN	487 837,00	585 000,00	8,88%	14,15%
<b>TOTAL</b>	<b>7 120 514,00</b>	<b>7 957 977,00</b>	<b>Taux moyen 10,07%</b>	

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver les montants des taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour chacune des seize communes de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR**



-----  
Arrondissement de Draguignan

## Communauté d'Agglomération Dracénoise

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

-----  
Séance du 27 mars 2003  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

#### **Dotation de solidarité 2003**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

#### **PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

#### **REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre

**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI

**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Barthélémy MARIANI**

Conformément à l'article 1609 nonies C VI du Code général des impôts, les Communautés d'agglomération définies aux articles L5216-1 et L5216-2 du Code général des collectivités territoriales peuvent instituer une dotation de solidarité communautaire dont le principe et les critères de répartition entre les communes membres sont fixés par le Conseil communautaire à la majorité des 2/3. Les critères peuvent prendre en compte notamment l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant, de l'importance des charges de ses communes membres, etc... Le montant de cette dotation est fixé librement par le Conseil communautaire.

Sur les clefs de répartition, il est proposé après avis de la Commission des finances du 14 février 2003 et du bureau du 19 mars :

- Prise en compte de l'écart par rapport à la moyenne des bases des taxes d'habitation, foncier bâti, professionnelle,
- Affectation d'une dotation complémentaire de 243 920 € répartie à part également entre les communes,

Le montant à répartir pour 2003 est fixé à 645.865€

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'accepter les critères de répartition proposés par la Commission des finances et le bureau.
- d'accepter ainsi de répartir la Dotation de solidarité communautaire fixée pour l'année 2003 à 645.865€ (suivant tableau en annexe)

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Création du Service Public  
d'Assainissement Non  
Collectif (SPANC)**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR** : M. Dominique ANTONA

L'assainissement non collectif était jusqu'alors considéré comme une filière alternative dans l'attente de l'extension du réseau d'assainissement collectif. La loi sur l'eau de 1992 et son arrêté d'application de 1994 reconnaissent l'assainissement non collectif comme une filière viable sur le plan environnemental, à condition que la construction et l'entretien soient contrôlés. Ces contrôles à la charge des collectivités doivent être mis en place pour le 31 décembre 2005 au plus tard.

Deux arrêtés ministériels de 1996 fixent les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif ; ainsi que les modalités des contrôles. Ces derniers sont composés d'un contrôle à la conception et à la réalisation en ce qui concerne les constructions, et d'un contrôle périodique des installations existantes. Un service public d'assainissement non collectif est chargé de l'organisation de ces contrôles.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise les moyens de gestion et de financement de ce service. Une redevance d'assainissement non collectif sera perçue envers les usagers du service.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise est un établissement public de coopération intercommunal, regroupant les communes suivantes : Ampus, les Arcs sur Argens, Bargemon, Callas, Claviers, Draguignan, Figanières, Flayosc, Lorgues, Montferrat, la Motte, Le Muy, Taradeau, Trans en Provence et Vidauban.

La création et la gestion d'un service d'Hygiène et de l'Environnement chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement individuel sont une compétence facultative.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif ayant pour but d'organiser les « contrôles à la conception et à la réalisation » des installations neuves, ainsi que « les contrôles périodiques » vérifiant le bon fonctionnement des filières d'assainissement non collectif existantes, ces derniers seront gérés dans le cadre d'une délégation de service public, après avis de la commission consultative des services publics locaux.

Un règlement annexé précise les modalités de fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Toutes modifications au règlement devront être soumises au préalable en conseil communautaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- d'approuver le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**

**VAR**



-----  
Arrondissement de Draguignan

## Communauté d'Agglomération Dracénoise

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

-----  
Séance du 27 mars 2003  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

#### **Election de la Commission de délégation des services publics - Modalités de présentation des listes**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR** : Mme Françoise BARRE

Afin de pouvoir attribuer les délégations de service public, le code général des collectivités territoriales précise en son article D1411-5 que l'assemblée délibérante doit fixer les modalités de dépôt des listes soumises au vote pour l'élection des membres de la Commission de délégation des services publics.

La Commission de délégation des services publics sera présidée aux termes de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation ou son représentant et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. De même, il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes comprendront les membres titulaires et suppléants mais pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Cette commission devant être élue lors du prochain conseil communautaire, il est proposé au conseil de décider que les listes devront être déposées au plus tard 6 jours francs avant le prochain conseil communautaire soit un jour avant l'envoi de l'ordre du jour du prochain conseil. Ce système permettra de préparer des bulletins de vote en adéquation avec les listes déposées.

Dès que la date du conseil sera définitivement fixée, les services administratifs de la CAD la communiqueront à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**

**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan

## Communauté d'Agglomération Dracénoise

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

-----  
Séance du 27 mars 2003  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

#### PRESENTS :

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

#### REPRESENTES :

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre

**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI

**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

Objet de Délibération :

**Election de représentants  
de la CAD au syndicat mixte  
d'études et de développement  
économique de l'est varois  
Sophia Estérel**

**RAPPORTEUR : M. Max PISELLI**

Les dernières élections municipales des Arcs sur Argens ayant conduit à l'élection de nouveaux délégués communautaires pour cette commune, il convient d'en tirer les conséquences concernant la représentation de la CAD dans différents organismes extérieurs et de procéder au remplacement des délégués communautaires émanant de la Commune des Arcs.

Ainsi, concernant le syndicat mixte d'études et de développement économique de l'est varois Sophia Estérel, le Conseil Communautaire avait élu par sa délibération en date du 20 juin 2002, M. Textoris comme représentant de la CAD au sein du comité syndical mais également du bureau.

M. Meissonnier représentant de la Commune des Arcs se présente en lieu et place. D'autres candidatures peuvent être reçues en début de séance.

En conséquence, le Conseil Communautaire procède à l'élection (au scrutin secret à la majorité absolue) du représentant de la CAD au Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement Economique de l'Est Varois Sophia Estérel.

Après avoir demandé si d'autres personnes étaient candidates (réponse négative), il est procédé au vote de chaque conseiller (à bulletin secret). Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	77
A déduire bulletins blancs et nuls	20
Vote pour	<b>57 voix</b>

Monsieur Meissonnier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant de la CAD au Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement Economique de l'Est Varois Sophia Estérel.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**



-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Max PISELLI**

Les dernières élections municipales des Arcs sur Argens ayant conduit à l'élection de nouveaux délégués communautaires pour cette commune, il convient d'en tirer les conséquences concernant la représentation de la CAD dans différents organismes extérieurs et de procéder au remplacement des délégués communautaires émanant de la Commune des Arcs.

Ainsi, concernant l'Agence du Pacte Territorial pour l'Emploi, le Conseil Communautaire avait élu par sa délibération en date du 27 juin 2001, Monsieur Textoris comme représentant de la CAD.

M. Meissonnier représentant de la Commune des Arcs se présente en lieu et place. D'autres candidatures peuvent être reçues en début de séance.

En conséquence, le Conseil Communautaire procède à l'élection (au scrutin secret à la majorité absolue) du représentant de la CAD au sein de l'Agence du Pacte Territorial pour l'Emploi.

Après avoir demandé si d'autres personnes étaient candidates (réponse négative), il est procédé au vote de chaque conseiller. Le dépouillement donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	77
A déduire bulletins blancs et nuls	20
Vote pour	<b>57 voix</b>

Monsieur Meissonnier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant de la CAD au sein de l'Agence du Pacte Territorial pour l'Emploi.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Election de représentants  
de la CAD à l'association  
Initiative Entreprises en  
Dracénie (IED)**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**



**RAPPORTEUR : M. Max PISELLI**

Les dernières élections municipales des Arcs sur Argens ayant conduit à l'élection de nouveaux délégués communautaires pour cette commune, il convient d'en tirer les conséquences concernant la représentation de la CAD dans différents organismes extérieurs et de procéder au remplacement des délégués communautaires émanant de la Commune des Arcs.

Ainsi, concernant l'association Initiative Entreprises en Dracénie (IED), le Conseil Communautaire avait élu par sa délibération en date du 27 juin 2001, Monsieur Textoris comme représentant de la CAD.

M. Meissonnier, représentant de la Commune des Arcs se présente en lieu et place. D'autres candidatures peuvent être reçues en début de séance.

En conséquence, le Conseil Communautaire procède à l'élection (au scrutin secret à la majorité absolue) du représentant de la CAD au sein de l'association Initiative Entreprises en Dracénie (IED).

Après avoir demandé si d'autres personnes étaient candidates (réponse négative), il est procédé au vote de chaque conseiller. Le dépouillement donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	77
A déduire bulletins blancs et nuls	20
Vote pour	<b>57 voix</b>

Monsieur Meissonnier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant de la CAD au sein de l'association Initiative Entreprises en Dracénie (IED).

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**

**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Election de représentants  
de la CAD au sein de la  
Régie autonome  
"Maison de pôle  
Touristique"**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Max PISELLI**

Les dernières élections municipales des Arcs sur Argens ayant conduit à l'élection de nouveaux délégués communautaires pour cette commune, il convient d'en tirer les conséquences concernant la représentation de la CAD dans différents organismes extérieurs et de procéder au remplacement des délégués communautaires émanant de la Commune des Arcs.

Ainsi, concernant la régie autonome dite Maison de Pôle touristique de la Dracénie, le Conseil Communautaire avait élu par sa délibération en date du 29 mars 2002, M. Textoris comme représentant de la CAD.

Madame DOZOLME Martine, Conseillère Communautaire de la Commune des Arcs se présente en lieu et place.

D'autres candidatures peuvent être reçues en début de séance.

Il est demandé si d'autres personnes souhaitent être candidates (réponse négative).

En conséquence, le Conseil Communautaire procède à l'élection du représentant de la CAD au sein de la Régie Autonome « Maison de Pôle Touristique de la Dracénie » ; et décide d'élire Madame DOZOLME.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

Objet de Délibération :

**Commissions internes à la CAD :  
Désignation de représentants  
des Arcs-sur-Argens suite  
au renouvellement du  
conseil municipal (commissions  
Développement économique,  
Sports, Culture, Politique de la  
Ville, Urbanisme, Transports,  
Environnement)**

**RAPPORTEUR** : Mme Françoise BARRE

Les dernières élections municipales des Arcs sur Argens ayant conduit à l'élection de nouveaux délégués communautaires pour cette commune, il convient d'en tirer les conséquences concernant la composition de certaines commissions internes à la CAD et de procéder au remplacement des délégués communautaires émanant de la Commune des Arcs.

Par contre, il est proposé de désigner en remplacement des délégués sortants des Arcs :

- M.Meissonnier pour les Commissions Développement Economique et Finances/  
Administration
- M. Carzoli pour la Commission Sports
- Mme Dozolme pour la Commission Culture
- M. Bollini pour la Commission Politique de la Ville
- M. Bollini pour la Commission Urbanisme
- M. Bollini pour la Commission Transports
- M. Passerin pour la Commission Environnement

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Montant de la redevance  
d'assainissement non  
collectif pour les installations  
nouvelles**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR** : M. Dominique ANTONA

La création et la gestion d'un service d'Hygiène et de l'Environnement chargé entre autre d'assurer le contrôle des installations d'assainissement individuel sont une compétence de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Ces contrôles sont assurés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif : le SPANC.

Deux types de contrôles peuvent être distingués :

- Les contrôles à la conception et à la réalisation portant sur les installations neuves
- Les visites périodiques de bon fonctionnement portant sur les installations existantes

Le SPANC est soumis au régime des services publics industriels et commerciaux, ce qui implique que pour atteindre l'équilibre budgétaire, le service doit donner lieu à la perception d'une redevance. Cette redevance est calculée en fonction des prestations qui sont apportées à l'utilisateur, et est perceptible uniquement lorsque le service est rendu.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire :

1. d'instaurer un régime de double redevance : une redevance d'assainissement non collectif afin de couvrir les frais des contrôles à la conception et à la réalisation portant sur les installations neuves ; et une redevance chargée de couvrir les coûts engendrés par les contrôles de bon fonctionnement des installations existantes ; cette dernière étant gérée et perçue par le délégataire du service public.
2. de fixer le montant de la redevance pour les installations neuves à 150 € pour l'année 2003. Cette dernière pourra être perceptible qu'à la suite du contrôle à la réalisation.

Toutes modifications au mode de financement ou au montant des redevances devront être soumises au préalable en conseil communautaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'instauration d'une double redevance ;
- d'approuver le montant de la redevance d'assainissement non collectif pour les installations neuves, fixé à 150 € pour l'année 2003 ;
- d'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué de la CAD à signer les titres de recettes relatifs à cette redevance.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**



**RAPPORTEUR : M. Claude PIANETTI**

Par délibération n°2002.22 du 1<sup>er</sup> février 2002, le Conseil Communautaire a autorisé son Président à signer une convention avec différentes associations utilisant les piscines Jean Boiteux et Alex Jany à Draguignan. Il convient de signer un avenant n°1 à la convention passée avec le cercle des nageurs de Draguignan pour tenir compte des changements intervenus concernant la mise à disposition à cette association des équipements précités.

L'avenant propose les modifications suivantes : TITRE I

**Article 1** - Les biens communaux mis à la disposition de l'Association par la Communauté sont composé comme ci-après :

- PISCINE ALEX JANY et JEAN BOITEUX – A usage non exclusif-
- UN LOCAL PREFABRIQUE situé piscine A. JANY ( 145 m<sup>2</sup> ) – A usage exclusif.

**Article 15** – Montant de l'aide apportée

La Communauté valorise la contribution pour la mise à disposition annuelle des équipements décrits à l'article 1 et du matériel évalué à la somme de :

- 89 611,20€ pour l'usage du local des piscines Boiteux et Jany
- 22 976,00€ pour l'usage du local situé à la piscine Jany (club house) d'une surface de 145m<sup>2</sup>

**TITRE II** - Article 19 bis

Dans le cadre de l'utilisation de l'établissement le samedi de 10 h à 19 h le C.N.D. s'engage :

- A assurer l'accueil de ses membres dès l'entrée de la piscine
- A assurer la fermeture complète du complexe à la fin de la journée
- A assurer l'entretien permanent des lieux des lieux mis à sa disposition (vestiaires, w.c.)
- A veiller à ce qu'aucune personne étrangère à l'association ne pénètre dans l'établissement
- A annuler les séances du samedi quand l'organisation de manifestation sur la piscine Jean Boiteux entraîne l'ouverture de la piscine Alex Jany au public.
- A assurer la prise du poste de secours (Analyse, oxygène, encadrement).

Il est donc demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat consentie entre la CAD et le Cercle des Nageurs de Draguignan
- d'autoriser son Président à signer ledit avenant

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Personnel communautaire :  
Régime Indemnitaire -  
modification**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

## **RAPPORTEUR : M. Max PISELLI**

Par délibération n°2001-48 du 27 juin 2001 le Conseil Communautaire avait fixé le cadre général du régime indemnitaire susceptible d'être attribué aux agents de la CAD. La délibération n°2002-45 du 29 mars 2002 est venue modifier et compléter ce dispositif, notamment en application des décrets n°2002-60 ; 2002-61 et 2002-63 du 14 janvier 2002. Par la suite, le décret n°2002-534 du 16 avril 2002 a institué la Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE) et le décret n°2002-1247 du 04.10.2002 a institué des indemnités représentatives de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires au cadre d'emploi des conducteurs de véhicules. Il convient de rajouter à la série des primes déjà instituées dans notre établissement par les délibérations susvisées. Il convient aujourd'hui de définir une véritable politique d'attribution du régime indemnitaire, tenant compte de l'évolution des textes réglementaires et ayant pour but :

- d'harmoniser les diverses primes des agents transférés par les communes, dans le cadre des transferts de compétences (eu égard à la garantie du maintien des avantages acquis en cas de transfert vers un E.P.C.I. - art.46 loi du 20 février 2002-)
- de permettre une adéquation des rémunérations complémentaires avec les qualités professionnelles, les responsabilités assumées, et mettre en valeur les compétences et la manière de servir des agents,
- de favoriser la motivation, l'implication au travail, l'assiduité tout en pénalisant l'absentéisme.

Le régime indemnitaire se décline autour des fonctions exercées définies dans l'organigramme de la collectivité. Ainsi plusieurs niveaux ont été fixés, en fonction du grade détenu, de l'importance des sujétions liées au poste occupé et de l'évaluation du travail fourni. Ils sont définis comme suit :

- NIVEAU 1 Emplois fonctionnels de direction
- NIVEAU 2 Directeurs de services
- NIVEAU 3 Chefs de service et chefs de projets -catégorie A et B-
- NIVEAU 4 Responsables d'équipement, d'une équipe de + de 8 agents ou techniciens en charge de dossiers complexes –catégorie A et B-
- NIVEAU 5 Assistantes de direction, chef d'équipe de 3 à 7 agents ou agents disposant d'une technicité lui permettant d'assurer une responsabilité spécifique ou dont le poste est assorti de contraintes particulières – catégorie B et C-
- NIVEAU 6 Autres fonctions –catégorie C-

**Bénéficiaires du régime indemnitaire** - Les personnels concernés sont :

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires en position d'activité, nommés dans un emploi permanent et appartenant aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (exclusion des positions de détachement, disponibilité, congé parental, hors cadres) ;
- les agents non titulaires de droit public recrutés en application des dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26.01.1984 (remplacement momentané des titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles du fait d'un congé de maladie, de maternité ou parental) ;
- les agents non titulaires de droit public recrutés en application des dispositions des articles 3 alinéa 3 et 34 de la loi du 26.01.1984 et exerçant les fonctions de chef de service (exclusion des emplois de collaborateurs de cabinet).

### **Nature des primes et indemnités :**

Les états ci-annexés précisent très exactement la nature des primes et indemnités, par filières et par grades. Ce régime découle de la stricte transposition des textes réglementaires applicables aux agents de l'Etat.

### **Conditions d'attribution :**

Il appartiendra à Monsieur le Président d'attribuer, après avis des chefs de services et par un arrêté

individuel ou par arrêté collectif nominatif , les montants et taux individuels de chaque prime et indemnité, dans la limite et les conditions fixées par le Conseil Communautaire. Elles seront versées mensuellement en fonction des niveaux de classement des agents, tels que définis ci-dessus. S'agissant des agents à temps partiel ou à temps incomplet, les taux ou montants seront réduits au prorata de la quotité de traitement perçu par les agents concernés. Les agents bénéficiant d'un logement par nécessité absolue de service (gratuité du logement concédé et des charges inhérentes à l'occupation du logement) pourront désormais prétendre au versement de l'I.A.T et des I.H.T.S. Les agents non titulaires pourront bénéficier d'une prime ou indemnité que s'ils satisfont aux conditions fixées par les textes réglementaires qui les régissent et d'un montant analogue aux fonctionnaires titulaires de qualification équivalente.

Conformément aux principes de parité et de libre administration des collectivités territoriales, aucune disposition réglementaire ou jurisprudentielle ne s'oppose à la suspension du versement du régime indemnitaire décidé par l'assemblée délibérante, en cas d'absence. Aussi, il vous est proposé :

- Le maintien du versement de l'intégralité du régime indemnitaire pendant les congés annuels, les congés légaux de maternité, les périodes d'autorisations spéciales d'absence, de formation professionnelle, les périodes d'indisponibilité pour accident de service ou pour hospitalisation des bénéficiaires.
- Quant aux autres formes de congés (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée) elles entraînent la diminution du montant du régime indemnitaire au prorata de la durée d'absence, au delà d'un délai de carence de 10 jours par année civile
- En cas de sanction disciplinaire, un abattement sera effectué sur le montant indemnitaire et ce dès la notification de la décision :
  - Avertissement = -20% (pendant une période de 3 mois)
  - Blâme = -30% (pendant une période de 6 mois)
  - Exclusion 3 jours = -50% (pendant une période de 12 mois)
  - Sanction sur avis de conseil de discipline = suppression du Régime Indemnitaire pendant 1 an
- Pour les stagiaires, un abattement de 20% sera effectué durant la période de prolongation du stage.
- Un abattement de 20% sera effectué dans le cas d'une évaluation des compétences de niveaux 1 et 2, et ce, pendant 1 an.

Le Comité Technique Paritaire, en séance du 20.02.2003 a émis un avis favorable et conforme à l'unanimité de ses membres, sur l'ensemble de ces dispositions. Le montant de ces dépenses sera imputé sur les crédits budgétaires de chaque exercice. Ces nouvelles mesures prendront effet à compter du 01 avril 2003 et suivront automatiquement les revalorisations légales ou réglementaires qui pourraient intervenir (notamment suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice ) sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer à nouveau.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération,

**PRESIDENT**

**MAIRE DE DRAGUIGNAN**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan**Communauté d'Agglomération  
Dracénoise****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil  
Communautaire**  
-----**Séance du 27 mars 2003**  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	77

Objet de Délibération :

**Pepinière d'entreprises  
CHABRAN –  
Règlement intérieur - Prix des  
loyers**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, IGLESIA Sylvie, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, ORLANDINI Isabelle, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUD Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle,

**ABSENT :** CORROY Pierre**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Hubert ZEKRI**

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a présenté son projet de développement économique dans lequel la pépinière d'entreprises de Chabran s'inscrit comme un élément moteur de cette dynamique.

Aujourd'hui, cette pépinière est prête à accueillir des entreprises en phase de création en leur offrant un hébergement adapté et un soutien logistique de qualité. Pour ce faire, il est important de mettre en place un cadre d'utilisation rigoureux et adapté à la problématique de cette catégorie d'entreprises.

Les jeunes entreprises qui intégreront les locaux de la pépinière signeront un bail précaire (joint en annexe) de 23 mois maximum au prix de 90 € HT le m2/an et devront se conformer au règlement intérieur (joint en annexe).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le prix des loyers et le règlement intérieur,
- autoriser Monsieur le Président à signer ces documents

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**

-----  
Arrondissement de Draguignan

## Communauté d'Agglomération Dracénoise

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

-----  
Séance du 27 mars 2003  
-----

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	76

Objet de Délibération :

**Intégration d'équipements communautaires – Procès-verbal de mise à disposition d'équipement culturel : médiathèque de Draguignan**

L'an deux mille trois et le vingt-sept mars à 18h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

**PRESENTS :**

PISELLI Max, LECOINTE Jacques, MARIANI Barthélémy, ROSE Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ALLARI Gérard, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre, VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnation, ACCARISIO Danielle, ALDEGUER Christian, BADO Lionel, BELKADI Richard, BLANC Nadia, BOLLINI Roger, CARLETTI Jean-Louis, CARZOLI Max, DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DAVID Danièle, DOZOLME Martine, FERRANDO Gaston, GEAY Danielle, GENDROT Lucien, GOZZERINO Max, GREGOIRE Denis, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LLORCA Solange, MANCHIA Jean-Luc, MARTIN Hugues, MERLE Marie-Rose, MICHEL Christian, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, PASSERIN Louis, PEIRON Jean, PESCE Thierry, ROSELLO Annie, SANCHEZ Mario, SAUTTER Edouard, TAXIL Pierre, VACHALD Sabine, VARO Guy, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain, ZANOTTI Mireille

**REPRESENTES :**

BAIGES Alain pouvoir à BARRE Françoise, BRISSI Alain pouvoir à GUERRINI Xavier, DOLCI Angèle pouvoir à MARTINEZ Encarnation, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à ZANOTTI Mireille, GALLIANO Gilbert pouvoir à ALLARI Gérard, LEMAIRE Fabienne pouvoir à PISELLI Max, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à DAHOT Marie Paule, LEPAGE Claude pouvoir à MARIANI Barthélémy, MARCHETTI Olivier pouvoir à FERRANDO Gaston, MATHIEU Elisabeth pouvoir à BELKADI Richard, MURE Bruno pouvoir à MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel pouvoir à ZEKRI Hubert, PLOUARD Stéphane pouvoir à DAHOT Luc, RANCHIER France pouvoir à BLANC Pierre, RENOUT Marianne pouvoir à SANCHEZ Mario, SANTONI Jean-Daniel pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, WENGER Daniel pouvoir à GEAY Danielle, ORLANDINI Isabelle pouvoir à PEIRON Jean

**ABSENT :** CORROY Pierre, IGLESIA Sylvie**Secrétaire de Séance :** M. Jean- Bernard MIGLIOLI**Affiché le vendredi 4 avril 2003**

**RAPPORTEUR : M. Yves ROSE**

Le Conseil Communautaire doit pour toute nouvelle opération, action et équipement se prononcer sur l'intérêt communautaire au vu de critères généraux définis par la délibération n°2000.6 en date du 19/12/2000. Le Conseil doit se prononcer à la majorité des deux tiers pour intégrer ces nouveaux équipements dans le cadre d'une mise à disposition.

La CAD a notamment pour compétence la gestion des équipements culturels. Dans ce cadre, la ville de Draguignan souhaite transférer la médiathèque municipale (critères retenus : A.B.) .

Les personnels liés à cet équipement sont automatiquement transférés.

Le tableau des opérations d'intérêt communautaires serait modifié comme suit :

<p>E / EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS</p> <p>a) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêts communautaires</p>	<p>16) Médiathèque de Draguignan cadastrée AB912 pour une surface construite de 690,64 m2</p>	<p>A.B</p>	
--	---	------------	--

En conséquence, il est demandé au conseil :

- d'approuver la mise à disposition des biens meubles et immeubles pour la médiathèque de Draguignan,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,  
A L'UNANIMITE  
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 27 mars 2003

**Max PISELLI**, certifié sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente  
délibération,  
**PRESIDENT**  
**MAIRE DE DRAGUIGNAN**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU**  
**VAR**